

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 21H00**

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Philippe PIERARD - Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Eva GERLE - Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Isabelle DE CARVALHO - Mornély LORRIER - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - René CHENON - Isabelle MOUROT - Karine FOURNIVAL - Christian BEREZOUTSKY - Mme Patricia PETIT (jusqu'au point N°5) Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX - Mohammed BOUALLAGA./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M.Eric BREHAUX à Mme Marie-Madeleine BERTHEAU - Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à Mme Isabelle DE CARVALHO - Mme Nathalie DESROUSSEAUX à Mme Jacqueline CHENON - M.Roger DAZY à M.André JOLLIOT - M.André VIDOU à Mme Isabelle COVILLAULT - Mme Maria DE GOUVEIA à Monsieur Jacques ANTOINE - Mme Patricia PETIT (à partir du point N°5) à M.Christian BEREZOUTSKY./.

Absent :./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1. COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011 ET DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2011.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2011 et le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2011 seront soumis lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A NOMME A L'UNANIMITE Madame Marie-Madeleine BERTHEAU pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A EXPOSE le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

▪ **DECISION N°AG/2011/008 :** Contrat de maintenance avec la Société Alarme, Vol, Incendie, Système Sécurité (A.V.I.S.S.) pour l'entretien des systèmes de sécurité incendie des locaux des écoles primaire et maternelles de la Commune.

▪ **DECISION N°AG/2011/008 :** Marché pour la réalisation du magazine municipal et impression de divers supports de communication : « Lot N°1 : réalisation du magazine municipal » passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à la Société DESBOUIS GRESIL.

▪ **DECISION N°AG/2011/009 :** Contrat de location de la Salle de spectacle « Les Variétés » à Vaires sur Marne avec la Ville de Vaires sur Marne (77) dans le cadre du spectacle théâtrale organisé par le Collège Jean Jaurès, le 16 juin 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/010 :** Contrat avec la Base Régionale de plein air et de loisirs d'Etampes pour l'organisation d'un séjour pour le groupe des « grands » du centre de loisirs primaire Cèdre Bleu durant les vacances d'été au mois de juillet 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/011 :** Prêt relais d'un montant de 500.000 euros pour financer l'acquisition d'une propriété, sise Place du Lavoir à Brou sur Chantereine et les frais y afférents, auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France.

▪ **DECISION N°AG/2011/012 :** Contrat avec Odysée Vacances pour l'organisation de séjours dans le Centre du Domaine du Bel Air à BAR SUR SEINE (10) pour les enfants du centre de loisirs maternel et primaire durant les vacances d'été aux mois de juillet et août 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/013 :** Contrat de vente pour l'organisation d'un spectacle avec l'EURL «LA FERME DE TILIGOLO» pour le Centre de Loisirs Maternel et la Crèche Familiale, le 18 mai 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/014 :** Contrat d'entretien avec la Société SMIR - Aircool Froid Climatisation pour l'entretien du matériel des cantines scolaires de la Commune.

▪ **DECISION N°AG/2011/015 :** Marché de mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre de la construction de la salle Jean-Baptiste Clément dans le Parc de la Mairie, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué au groupement conjoint : SPS-PRO et GESTRIMELEC.

▪ **DECISION N°AG/2011/016 :** Contrat avec le Théâtre de la Lune pour l'organisation d'un spectacle lors de la manifestation «Livres en scène » à Brou sur Chantereine, le 15 novembre 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/017 :** Contrat d'entretien avec la Société Planète Services S.A.S. pour le nettoyage de la vitrerie de certains bâtiments communaux.

▪ **DECISION N°AG/2011/018 :** Contrat d'assistance en vue d'obtenir l'autorisation d'exploitation d'un Etablissement de type CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) dans le cadre de la mise à disposition du chapiteau communal pour l'association de ASB Football durant la période des tournois du mois de juin 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/019** : Convention d'accueil avec l'association REV'ALIZES pour l'organisation d'un séjour pour les jeunes du Centre de Loisirs préados et le centre de loisirs adolescent « Horizon Loisirs » au mois de juillet 2011.

▪ **DECISION N°AG/2011/020** : Contrat de maintenance de matériel informatique avec la société AD HOC Graphic pour le Service Communication de la Commune.

▪ **DECISION N°AG/2011/021** : Marché de travaux d'aménagement de la rue de Chantereine, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à la SAS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE IDF.

▪ **DECISION N°AG/2011/022** : Contrat avec la S.AR.L. DEMAY pour l'entretien de la sirène en Mairie.

▪ **DECISION N°AG/2011/023** : Contrat de mission d'assistance à Maître d'ouvrage pour le rédactionnel et la mise en place du contrat d'exploitation de chauffage de la Commune de Brou sur Chantereine avec la Société Conception Programmation Réalisation (CPR).

▪ **DECISION N°AG/2011/024** : Convention avec la SARL Génération Voyages – NEWDREAM Voyages pour l'organisation d'une journée le 16 juin 2011 à Briare pour les personnes âgées de la Commune.

4. ELECTION DE DEUX NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-10, le Conseil Municipal s'est prononcé à main levée sur le rang des deux nouveaux adjoints, à savoir qu'ils occuperont dans l'ordre du tableau, les mêmes rangs que les élus qui occupaient précédemment les postes 1er et 8ème adjoints devenus vacants,

Résultat du vote à main levée :

- **POUR** : 9 (Philippe PIERARD - Eva GERLE - Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT et 3 pouvoirs)

- **CONTRE** : 13 (Antonio DE CARVALHO - Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Isabelle DE CARVALHO - Mornélys LORRIER - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - René CHENON - Isabelle MOUROT - Karine FOURNIVAL et 3 pouvoirs)

- **ABSTENTIONS** : 5 (Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX - Mohammed BOUALLAGA)

Vu les résultats du vote, le Conseil Municipal **s'est prononcé à la majorité absolue « CONTRE »** le fait que les 2 nouveaux adjoints occuperont les 1^{er} et 8^{ème} rang et il a donc été invité à désigner les 7^{ème} et 8^{ème} adjoints,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées,

- Liste menée par M.ANTOINE Jacques,
- Liste menée par M.VIDOU André.

CONFORMEMENT à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection des deux adjoints au maire sous le contrôle du bureau, constitué des deux plus jeunes conseillers municipaux (Karine FOURNIVAL et Eva GERLE),

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	26
Nombre de suffrages à déduire déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) :	4
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue des suffrages exprimés :	12

- La « Liste menée par M.ANTOINE Jacques » : 13 voix
- La « Liste menée par M.VIDOU André » : 9 voix

ONT ETE PROCLAMES ADJOINTS A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur M.ANTOINE Jacques. Ils ont pris rang dans l'ordre sur cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, soit :

7. Monsieur Jacques ANTOINE
8. Madame Jacqueline CHENON

5. DETERMINATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DE MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Pour : 13 – Abstentions : 14** (« Union Démocratique Breuilloise » : Philippe PIERARD - Eva GERLE - Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT (et 3 pouvoirs) – « Groupe de l'Opposition de Gauche » : Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX (et 1 pouvoir) et « Nouvel Elan Citoyen » : Mohammed BOUALLAGA) :

- **A FIXE** le montant des indemnités du Maire et des Adjointes au maire comme suit :
 - Maire : 55 % de l'indice brut 1015
 - Adjointes au Maire : 22 % de l'indice brut 1015

conformément au tableau ci-dessous.

	TAUX (% de l'indice brut 1015)
MAIRE	55%
1 ^{er} ADJOINT AU MAIRE	22%
2 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	22%
3 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	22%
4 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	22%
5 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	22%
6 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	22%
7 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	22%
8 ^{ème} ADJOINT AU MAIRE	22%

- **A DIT** que l'indemnité de fonction versée au Maire et à chaque Adjoint au Maire variera en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique,
- **A DIT** que les indemnités de fonction déterminées ci-dessus seront applicables à compter du 17/06/2011.

6. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A REJETE A LA MAJORITE ABSOLUE** :

- **POUR** : 13 (Antonio DE CARVALHO - Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Isabelle DE CARVALHO - Mornély LORRIER - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - René CHENON - Isabelle MOUROT - Karine FOURNIVAL et 3 pouvoirs)

- **CONTRE** : 14 (« Union Démocratique Breuilloise » : Philippe PIERARD - Eva GERLE - Marie-Madeleine BERTHEAU - Eddie GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT et 3 pouvoirs – « Groupe de l'Opposition de Gauche » Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX et 1 pouvoir – « Nouvel Elan Citoyen » Mohammed BOUALLAGA)

l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal modifié.

7. VOTE DU TAUX DES 3 TAXES POUR L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal **A ADOPTE** à l'unanimité le nouveau règlement intérieur des heures supplémentaires

8. QUESTIONS DIVERSES.

La séance est levée à 22h50.